

INSCRIPTION

TRANSPORTS SCOLAIRES

2022 / 2023

Vous devez inscrire votre enfant aux transports scolaires en vous connectant sur le site www.auvergnerhonealpes.fr du 30 mai au 19 juillet 2022.

À compter du 20 juillet, un complément de 30 euros sera appliqué sauf affectation tardive ou déménagement sous réserve de justificatifs.

— COMMENT RÉALISER VOTRE INSCRIPTION EN LIGNE ?

- 1 Rendez-vous sur www.auvergnerhonealpes.fr
- 2 Créez votre compte transport (obligatoire cette année même si votre enfant était inscrit l'an dernier).
- 3 Un mail de confirmation de création de compte vous sera adressé.
- 4 Procédez à l'inscription de chacun de vos enfants.
- 5 Un mail de confirmation d'inscription vous sera transmis pour chacun de vos enfants.
- 6 Suivez l'avancée des demandes d'inscription depuis votre compte.

— SI VOUS N'AVEZ PAS D'ACCÈS INTERNET

Pour les familles ne pouvant pas procéder à une inscription en ligne, un formulaire papier est disponible auprès des établissements scolaires ou auprès de l'antenne des transports de l'Allier. Il doit être transmis avant le 20 juillet 2022 (cachet de la poste faisant foi).

— PLUS D'INFOS SUR :

www.auvergnerhonealpes.fr

Contacts :

transports03@auvergnerhonealpes.fr
04 73 31 85 00



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes